



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————  
Séance Publique  
2 octobre 2018  
—————

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN , Thierry LE FLOCH , Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO ; Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

**Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS**

**Présents : 30  
Pouvoirs : 03**

**DIRECTION DES RESSOURCES**

**n°07**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Antoine Goyer

Il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de prendre en compte :

- les mouvements de personnel liés aux départs d'agents titulaires et aux arrivées de nouveaux collaborateurs,
- les déroulements de carrière (avancement de grade, promotion interne, reclassement professionnel...),

Filière administrative : variation de l'effectif : +0

La variation s'explique par la création d'un emploi d'adjoint administratif à l'espace culturel suite au reclassement professionnel d'un agent et à la suppression d'un poste au service de l'Etat civil suite au départ en disponibilité d'un agent remplacé par un agent dont le poste a été créé au tableau des effectifs du 28 juin dernier.

Filière technique : variation de l'effectif : +0

Les modifications correspondent à la création d'un poste d'ingénieur principal, grade détenu par la DGA dont l'emploi fonctionnel a été créé au tableau des effectifs du 28 juin dernier et à la suppression d'un poste d'adjoint technique à l'espace culturel suite à l'intégration d'un agent dans la filière culturelle.

Filière sportive : variation de l'effectif : +2

La variation s'explique par la consolidation de deux postes permanents de MNS occupés précédemment par des agents contractuels sur emploi vacant.

Filière culturelle : variation de l'effectif : +0

Les modifications concernent l'intégration d'un agent de l'espace culturel dans la filière culturelle (suppression du poste d'adjoint technique précédemment occupé) et la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine suite à l'intégration d'un agent de l'espace culturel dans la filière administrative.

Le bilan s'établit en octobre 2018 à :

Effectifs budgétaires en équivalent temps plein (ETP) : 233,925 agents (231.925 agents en juin 2018)

Effectifs pourvus en équivalent temps plein (ETP) : 219,425 agents (216,925 agents en juin 2018)

Effectifs d'agents non titulaires (ETP) : 49,77 agents

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 24 septembre 2018 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal (tableau des effectifs joint en annexe) ;

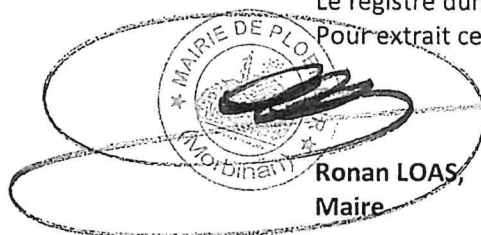
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **APPROUVE** la proposition de modification du tableau des effectifs ci-dessous :

SUPPRESSION DE POSTES		CREATION DE POSTES	
<i>Filière ADMINISTRATIVE</i>			
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Adjoint administratif
1		1	
<i>Filière CULTURELLE</i>			
1	Adjoint du patrimoine	1	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1		1	
<i>Filière SPORTIVE</i>			
		2	Educateurs des APS
		2	
<i>Filière TECHNIQUE</i>			
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Ingénieur principal
1		1	
3		5	

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Teaki DUPONT - Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR)**

Le registre dûment signé.  
 Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
**Maire**